80e ANNEE. — N° 127.

MERCREDI 30 OCTOBRE 1940.

30 c.

Journal du Lot

30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —)	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Rester fidèle à soi-même

Que faut-il dire ? Que faut-il ne pas dire ?

Le mieux est d'avouer que ne sachant pas, ne pouvant pas savoir ce qui s'élabore dans les hauteurs ou dans les profondeurs de la politique, nous ne sommes pas en mesure de discerner ce qu'il serait bon de taire et ce qu'il y aurait profit à exposer.

Ignorance !...

Il n'est que de l'avouer. Car nous ne tenons pas pour des informations les mille bruits incohérents, divers et parfois contradictoires qui sortent de je ne sais quelle bouche d'ombre pour circuler dans le clair-obscur des confidences mal comprises, mal répétées et qui ont comme seul résultat d'augmenter l'incertitude, la confusion et d'aggraver au lieu de l'apaiser l'inquiétude fiévreuse de l'opinion.

Rien ne serait plus vain que de discuter ces hypothèses, ces imaginations et le plus simple en même temps que le meilleur est de recommander au public d'attendre en espérant, c'est-à-dire en mesurant ses espérances sur une juste appréciation de nos possibilités.

Il y a quelque chose à sauver du naufrage et c'est pour l'instant l'essentiel : je veux dire le maintien d'une France, d'un corps français lié et organisé ayant cœur, muscles et cerveau. Avec une bonne tête surtout, pensante et dirigeante. Autour de cette cellule centrale, tout le reste pourra par la suite s'agréger et grandir.

***

Il n'est pas facile le rôle du journaliste à qui l'on demande pourtant de contribuer à l'œuvre commune. La discipline qu'il s'impose à lui-même et les recommandations gouvernementales limitent étroitement le champ qui lui reste ouvert dans la mesure où il commentera le moins possible et suggérera plutôt que d'exprimer.

Pendant ces journées lourdes d'attente anxieuse, le présent nous obsède. Il faut pourtant s'en évader et, dans l'idée que nous pouvons nous faire de l'avenir, aller chercher les raisons de croire toujours à la valeur de la vie.

Assurés que notre destin est entre les plus nobles et les plus pures mains de France, que notre cause sera défendue par la plus haute voix que puisse faire entendre notre pays, ajoutons à leur efficacité tout ce que nous pouvons donner de notre confiance et de notre espoir.

Nous ne voulons pas essayer d'imaginer le cadre politique et international dans lequel il sera donné à notre pays de prendre place. Mais nous voulons espérer qu'il y pourra conserver sa personnalité morale et intellectuelle.

Il est curieux de constater la même préoccupation dans la presse suisse où nous la trouvons exprimée par la Gazette de Lausanne *en des termes qui conviennent sur beaucoup de points à la position de notre pays et c'est pourquoi nous en reproduisons le passage suivant :*

« ...Il n'est pour nous, Suisses, qu'une attitude : suivre les événe-« ments en respectant nos obligations internationales, sans avoir besoin de « renier notre passé et notre régime. Nous sommes suffisamment éduqués au « point de vue politique pour savoir qu'après cette catastrophe il y aura « quelque chose de changé sur notre continent. Mais il y aura toujours une « place honorable pour nous dans l'Europe de demain, pour la pensée « suisse qui est essentiellement européenne, pour l'idéal suisse qui est « humain, pour le travail suisse qui est de qualité. »

Dans l'idée que nous pouvons nous faire de l'Europe de demain et sans chercher à augmenter nos remords en imaginant de vaines comparaisons avec celle que nous aurions désirée, nous devons pouvoir obtenir, comme le dit pour lui-même notre confrère suisse, qu'il y ait une place honorable pour le travail français, pour l'idéal français, pour la pensée française.

L'essentiel serait ainsi sauvegardé puisque nous pourrions rester fidèles à nous-mêmes et maintenir à travers tout le génie national.

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Et les cartes de charbon ?

Nous en avons parlé plusieurs fois déjà. Cela ne les a pas fait venir. Ce n'est pas une raison pour s'arrêter. A force de dessiner le diable sur le mur, on le fait venir, dit un proverbe de je ne sais plus où !

La question est, si l'on peut dire, de saison. Ces jour-ci, qui annoncent novembre, la température s'est abaissée, on a senti les premiers frissons des frimas et la perspective de l'hiver a pris dans les esprits une réalité et une précision inquiétantes.

Alors, les clients se sont de nouveau pressés chez les marchands de combustible lesquels ont de nouveau répondu : Apportez-nous votre carte et nous vous donnerons du charbon.

En quoi, peut-être, ils se vantaient un peu et se seraient-ils trouvés bien embarrassés si on avait été en mesure de leur répliquer : voici ma carte, donnez du charbon !

Et nous comprenons très bien que si l'on n'a pas celui-ci il ne servirait à rien de distribuer celle-là.

Tout de même, on aimerait être renseigné. Je sais bien que le ministre du Ravitaillement est peut-être comme nous et qu'il escompte, lui aussi, des éventualités... C'est égal, aussitôt qu'il sera fixé sur le point de savoir s'il aura ou n'aura pas de charbon, il devrait bien nous le dire.

Il en reste parmi nous.

Ce tragique exode des réfugiés a fait comme un « brassage » de populations dont il restera toujours quelque chose.

A Cahors, un nombre assez important d'entre eux se sont comme intégrés à notre population qui serait très heureuse, d'ailleurs, de les compter désormais au nombre de nos concitoyens.

Les derniers trains dits de « ramassage » — fâcheuse expression et qui n'est pas de moi ! — sont partis. Officiellement, il n'y a plus de gens qui peuvent exciper de cette qualité ou de ce malheur. Pour l'administration, en tant que « réfugiés », ils ne sont plus.

Mais ils sont tout de même en tant que personnes vivantes et citoyens, et il en reste parmi nous. Si cela ne se voit plus autant sur le boulevard, cela se remarque bien dans les salles de spectacle où l'on voit bien et où l'on entend aussi, car nos Cadurciens y sont à côté de spectateurs qui n'ont pas l'accent !

INFORMATIONS

Après les conversations entre Hitler et le Maréchal Pétain

Le *Popolo d'Italia* écrit que les récentes rencontres du chancelier Hitler avec M. Laval, avec le général Franco et avec le maréchal Pétain ne constituent qu'un prélude à toute une série de conversations internationales importantes.

Et le journal *Piccolo* s'exprime dans le même sens, en déclarant que « la chaîne des rencontres internationales est loin d'être terminée ».

On annonce de Rome que le comte Ciano serait chargé d'une importante mission.

En Afrique équatoriale française

On apprend que le 22 octobre, sur les ordres de M. de Larminat, chef des rebelles en Afrique équatoriale, des avions ont bombardé l'agglomération de Lambarène, au Gabon. Des Européens et des indigènes ont été atteints.

Avant de se livrer à l'attaque d'une bourgade ouverte, les appareils étaient venus jeter des tracts invitant les populations demeurées fidèles à la France à se soumettre ou à évacuer, en cas de résistance, les femmes, les enfants et les non combattants.

Les délais trop courts laissés par les assaillants d'une part, l'isolement de Lambarène, dans la brousse équatoriale, d'autre part, n'ont pas permis d'effectuer cette évacuation. Le sang français a coulé.

Les rapports franco-américains

M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat a déclaré à la Conférence de presse, que le gouvernement avait informé l'ambassadeur de France que les Etats-Unis, en conformité avec la Conférence de La Havane, n'admettront pas un changement de souveraineté sur les iles françaises sur les côtes américaines.

M. Cordel Hull a déclaré, en parlant de la situation politique en Europe, que le roi d'Angleterre avait adressé au gouvernement français une lettre sur les relations pacifiques entre l'Angleterre et la France, mais qu'il ne pouvait pas donner des détails.

L'effort naval aux Etats-Unis

A l'occasion du « Navy Day », le président Roosevelt a adressé au ministre de la marine une lettre dans laquelle il dit notamment, que la flotte constitue une protection contre toute tentative d'imposer la dictature au continent.

M. Roosevelt déclare, en outre, dans cette lettre, qu'il désire ardemment que la flotte continue par sa force à souligner la décision de l'Amérique de rester un pays libre et indépendant.

Actuellement la flotte se compose de 348 bâtiments : 15 cuirassés, 6 porte-avions, 37 croiseurs, 187 destroyers et 103 sous-marins, ainsi que 2.200 avions.

Le programme de constructions navales porte sur 17 cuirassés, 12 porte-avions, 48 croiseurs, 171 destroyers, 82 sous-marins.

Russie et Japon

L'Agence Tass déclare que les bruits mis en circulation par une certaine presse étrangère au sujet d'une entrevue qui aurait eu lieu entre M. Staline et le nouvel ambassadeur du Japon ne correspondent pas à la réalité.

La fidélité de l'empereur d'Annam

Le 23 octobre a été célébrée à Hué la cérémonie traditionnelle du Vantho à l'occasion de l'anniversaire de S. M. Bao-Dai, empereur d'Annam.

Répondant à l'allocution de M. Graffeuil, résident supérieur, l'empereur a dit notamment :

Le maréchal Pétain a fait à sa patrie meurtrie le suprême sacrifice d'une vie chargée d'ans et de gloire et dont le geste est empreint d'une telle beauté morale qu'il force l'admiration des hommes et élève l'humanité au-dessus d'elle-même et qu'il suffirait à effacer toutes les erreurs et les fautes du passé.

Le peuple annamite est de ceux qui comprennent la valeur de tels gestes. Sa foi en les destinées éternelles de la France s'en trouve redoublée. Il a entendu et compris le message émouvant du vénéré chef de l'Etat français et saura confirmer sa conduite aux grands enseignements qui s'en dégagent.

L'élection présidentielle aux Etats-Unis

Dans une allocution radiodiffusée par tous les postes américains, M. Lewis, chef syndicaliste américain, s'est prononcé en faveur de la candidature de M. Willkie.

Il a fait entendre qu'il abandonnerait son poste de président du « Congress of Industrial Organisation », dans le cas d'un échec de ce candidat.

D'autre part, on mande de Washington que le sénateur démocrate Vannuys a déclaré qu'il combattra toute motion visant à accorder des crédits à l'Angleterre pour l'achat de matériel de guerre aux Etats-Unis.

Incident gréco-albanais

Une bande armée grecque a attaqué, à coups de fusil et à la grenade des gardes-frontière albanais à proximité de Koritza, exactement dans la zone comprise entre la trentième et trente et unième bornes-frontière, immédiatement au sud du hameau de Kapesitza.

Grâce à la prompte réaction de la patrouille albanaise et à l'intervention successive d'autres détachements, on a réussi à repousser immédiatement la bande ennemie qui avait pénétré en territoire albanais. Les assaillants grecs ont été faits prisonniers.

EN PEU DE MOTS...

— Le nombre total des chômeurs pour la France est de 1.110.000 dont 500.000 pour la région parisienne.

— Une vague de froid s'est abattue sur Shanghaï, Hang-Tchéou et Nankin. On a trouvé 74 personnes mortes de froid.

— La Sûreté lyonnaise vient de découvrir une bande d'étrangers qui se livraient au « commerce noir ». 75 étrangers, dont la plupart étaient en situation irrégulière, ont été arrêtés.

— L' « Officiel » publie une loi relative au placement des travailleurs et à l'aide aux travailleurs sans emploi, ainsi qu'une loi réglementant le travail féminin.

LES SEMAINES TRAGIQUES

Avec la fin de ce mois s'achève, dans son ensemble, le rapatriement des réfugiés ordinaires des zones autorisées.

Ceux qui ont vu, au mois de juin dernier, passer sur les routes de France leur atroce défilé ont gardé des images qui ne périront qu'avec eux. Nous avions tous lu des récits d'exode de populations. Au premier chant d'*Hermann et Dorothée* le pharmacien décrit le flot misérable des fugitifs qui traversent le village et les chargements baroques cordelés à la hâte sur leurs charrettes. Nous connaissons les relations historiques des migrations de peuples poussant devant eux leurs troupeaux. Nous avons vu, dans l'autre guerre, sur les routes du nord, le cortège douloureux d'hommes et de femmes traînant dans des brouettes ou des attelages improvisés cet amas d'objets invraisemblables, où apparaît la différence que chacun de nous fait entre les biens qui lui sont nécessaires et ceux auxquels il est attaché.

Mais jamais on n'avait vu ce déferlement de masses apeurées, cette panique motorisée, ce cheminement de millions d'êtres humains parmi les épaves et les véhicules disloqués, à la recherche du repos d'une nuit ou d'une sécurité passagère. Jadis la mort ne poursuivait les vaincus que sur leurs routes d'évasion ; maintenant elle les surplombait ou les devançait dans le ciel.

Cette catastrophe inouïe pourra être vue, dans le recul des temps, sous un autre aspect. Elle a mis en contact brusqué des populations qui, pour la plupart, s'ignoraient. Il n'y eut plus en France, pendant quelques semaines, ni nord, ni ouest, ni sud, ni est : tous les foyers étaient confondus. Je me rappelle l'ahurissement des Parisiens arrivant dans les villages de la Dordogne où ils entendaient parler patois par les uns, alsacien par les autres.

Sans doute ces brassages tumultuaires de populations n'ont pas été sans engendrer des frottements et des malentendus. Mais, dans l'ensemble, les exilés de ce trimestre tragique rapportent des souvenirs sur lesquels ils modèleront désormais leurs jugements. Le malheur rapproche les hommes et nivelle leur condition. Les gens des villes ont vu de près ceux des campagnes ; la notion de foyer, de stabilité, de vie simple leur apparaît sous des couleurs nouvelles. Les réfugiés ont connu certes une tragique épreuve, mais ils peuvent en tirer d'inépuisables leçons.

L'histoire des plus modestes communes de la France méridionale gardera le souvenir de ces quelques semaines — qui parurent des siècles — pendant lesquelles elles virent tripler leur population et se poser à elles d'inextricables problèmes de logement ou de ravitaillement. On évoquera longtemps cette période qui créa une communauté imprévue entre le travail des uns et la misère des autres et où une moitié de la France partagea le pain de l'autre moitié. Et il restera qu'en cet été tragique de 1940 des millions d'hommes ruinés ou appauvris ont enrichi le patrimoine de la solidarité humaine. — Alb. M.

Chronique du Lot

SITUATION AGRICOLE DANS LE LOT

De notre correspondant de St-Pantaléon :

Maintenant que toutes les récoltes sont rentrées, on peut faire, avec connaissance de cause, la statistique de tous les produits agricoles.

Ainsi, pour notre région, il nous est pénible de constater que le blé, le maïs, les pommes de terre, les chasselas et les raisins pour la cuve ont été des plus déficitaires ; il nous a même été dit que plusieurs agriculteurs n'avaient pas assez récolté de blé pour leur consommation personnelle.

Quant à la récolte de l'avoine, elle paraît avoir été assez bonne.

En un mot, l'année agricole a été, chez nous, des plus désastreuses.

Malgré celà, nos paysans ne sont pas trop découragés, et, à l'heure qu'il est, ils sont en train, avec ardeur, d'exécuter des travaux de semailles et, si le temps continue à leur être propice, dans peu de jours ils auront terminé de semer leur blé.

Le plus grand nombre de nos agriculteurs, afin de coopérer à l'alimentation de la population, ont tenu à mettre en culture tous les champs qu'ils avaient disponibles.

Aussi bien, si la température s'y prête, il faut espérer que, l'an prochain, la production du blé sera supérieure à celle de 1940. — J. P.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A CATUS

De notre correspondant :.

Nous avions annoncé, dans un précédent article du *Journal du Lot*, que des fouilles faites sous la direction de M. Vincent fils, ingénieur, et propriétaire du champ, avaient eu lieu à Villary, aux abords de l'ancienne Chapelle de St-Martin. Depuis, ces fouilles ont continué journellement, et ce que découvre à chaque instant le jeune pionnier est infiniment intéressant. Déjà le musée organisé à Villary est très riche en documents de toutes sortes. Squelettes, pierres tombales, médailles, poteries (intactes et très belles). De plus, outre les mâchoires d'animaux connus, il est des spécimens de ruminants absolument indéchiffrables, si l'on peut dire. Nous avons vu l'énorme mâchoire et dentition d'animal, dont l'espèce a certainement disparu depuis des mille ans. L'on ne peut discerner encore à qui ces fragments formidables appartenaient. Un auroch, un plésiosaure. Qui sait ? Nous félicitons vivement M. Vincent de son opiniâtreté au travail, sûrs que ses peines et son labeur seront recompensés par des découvertes futures.

AVIS IMPORTANT AUX RÉFUGIÉS

Les autorités allemandes autorisent le retour des Belges, des Luxembourgeois, des Hollandais et des Italiens à destination de la zone autorisée, de la zone interdite, et de l'Alsace-Lorraine, à la condition qu'ils y aient eu leur domicile avant leur évacuation.

Les intéressés devront être munis d'un certificat de rapatriement par fer (délivré par les Maires), ou par route (délivré par la Préfecture), rejoindre *Mâcon* où la Préfecture de Saône-et-Loire leur donnera toutes indications sur la continuation de leur voyage.

Il est bien entendu que ces voyages de rapatriement devront être effectués avant le 1er novembre. — *Le Secrétaire général aux réfugiés.*

Groupement départemental d'achat et de répartition de viande

Le Conseil d'administration du Groupement s'est réuni le 24 courant, à la Chambre de Commerce, sous la présidence de M. Richard, Président.

M. le Préfet avait délégué M. Dubernard, Chef de Division, pour le représenter. M. l'Intendant Militaire et M. Orliac, Président de la Chambre de Commerce, assistaient à la réunion.

L'ordre du jour comportait de nombreuses questions soumises à l'étude de l'assemblée et en particulier celle de l'organisation départementale du groupement pour l'achat du bétail en foire, l'enlèvement à l'étable et la répartition rationnelle de la viande aux bouchers, charcutiers détaillants, en fonction de la pénurie d'essence.

Celle des sorties de bétail en dehors des limites du département ; ces sorties devront dorénavant être autorisées par M. l'Intendant qui prendra l'avis du Président du Groupement.

Enfin celle du réapprovisionnement des boucheries, charcuteries, compte tenu des tickets de viande remis par le public. Cet échange ne pourra se faire que par l'intermédiaire du groupement qui en assurera le contrôle pour le compte de l'Intendance.

Fermeture tardive

Pour fermeture tardive de son établissement, procès-verbal a été dressé contre Mme Marc David, restaurant, rue St-André.

CAHORS

FERMEZ VOS PORTES !...

Depuis quelques jours, dans divers quartiers de la ville, des habitants se plaignent que pendant la nuit, des rôdeurs pénètrent dans les immeubles et font main basse sur les divers objets qui s'y trouvent.

Des faits identiques furent signalés, ces jours derniers, par notre excellent confrère Gau, dans la « Dépêche », qui, avec raison, recommandait aux locataires d'avoir la précaution, la nuit venue, de fermer les portes donnant sur la rue.

C'est, du reste, la seule recommandation à faire et, malheureusement, elle n'est pas suivie scrupuleusement par des locataires, même dans des quartiers parcourus déjà par des rôdeurs.

Malgré la meilleure volonté, la police ne peut pas exercer une surveillance dans tous les quartiers, et, à son tour, elle recommande à tous, propriétaires, locataires de fermer les portes d'entrée des immeubles.

Aussi bien, si, au cours des rondes qu'elle fait dans les quartiers de la ville, pendant la nuit, elle constate qu'il n'est pas tenu compte de sa recommandation, elle peut dresser contravention.

Somme toute, c'est bonne mesure de précaution, car il est arrivé, souvent que ceux qui se plaignent de la visite des rôdeurs, avaient... oublié de fermer la porte de la maison.

Fermez vos portes, la nuit venue !

L. B.

CÉRÉMONIE DU 1er NOVEMBRE

Pour commémorer le souvenir des militaires morts pour la France au cours des guerres 1914-1918 et 1939-1940, un cortège composé des autorités civiles, militaires, de divers groupements et de délégations des Ecoles sera organisé par la municipalité de Cahors le 1er novembre prochain.

Le cortège se formera selon la tradition, devant le monument Gambetta d'où il partira à 9 h. 30. Il se rendra au Monument aux Morts, puis aux Mobiles et ensuite au cimetière sur les tombes des soldats morts pour la France.

Le Maire invite ses concitoyens à se joindre au cortège.

80e Section des Médaillés Militaires de Cahors

On nous communique : Société nationale de Secours Mutuels. — Instructions provisoire en attendant la reprise normale des relations postales avec le siège à Paris.

Les Présidents de Sections, touchés par cette note, sont invités à la communiquer aux Sections voisines.

1° Récupérer les cotisations. 2° Payer les indemnités de décès, de naissance et les allocations de pupilles statutairement dues. 3° Layettes ou tout autre question urgente : M. Stéfani,, Administrateur, 14, rue Halévy, à Nice, se met à l'entière disposition des Présidents de Section. — *Par ordre des Secrétaires Généraux*, l'Administrateur, signé : STÉFANI.

P.-S. — Comme conséquence de ces instructions, les membres du Bureau de la 80e Section seraient très reconnaissants à leurs camarades de bien vouloir adresser leur cotisation de l'année 1941 au Trésorier de la 80e Section : Le Camarade Lacoste, 10, rue Ste-Barbe, à Cahors. Le reçu du mandat-carte tiendra lieu de quittance provisoire. — *Le Président :* BÉNARD.

A propos de la perte de la carte d'alimentation

Au cas de perte alléguée pour obtenir la délivrance d'une nouvelle carte, il doit être procédé à une enquête approfondie de police ou de gendarmerie, portant sur les circonstances de la perte et la moralité du réclamant aussi bien dans la commune qui reçoit la déclaration de perte que, le cas échéant, dans celle qui avait émis la carte perdue.

La nouvelle carte ne peut être délivrée que quinze jours au moins après la déclaration de perte. Pendant ce laps de temps, le consommateur reçoit, par les soins de la mairie, qui a reçu sa déclaration de perte, le nombre de tickets de couleur rouge nécessaires à l'obtention, pendant cette période, les denrées contingentées. Toutefois, lorsqu'il résulte d'une déclaration immédiate que la carte a été détruite par un événement fortuit (incendie, inondation...), facile à contrôler, une nouvelle carte peut être remise sans aucun délai.

Appels à minima

Le ministère public a fait appel des condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Cahors dans les affaires de hausse illicite sur la charcuterie et d'achats au-dessus de la taxe.

Il a également relevé appel du jugement prononcé par le tribunal correctionnel de Cahors contre M. Gratadour, garagiste à Cahors, condamné pour recel d'essence.

NOS ARTISTES

Trois artistes, chacun Grand Prix de Rome, ont fondé une académie qui manifeste tout de suite son existence par une Exposition à Cordes, dans ce Gaillacois où artistes, peintres et poètes se donnèrent si souvent rendez-vous.

Signalons, parmi ceux qui ont envoyé de belles œuvres à cette Exposition, deux artistes bien connus dans le Lot.

Mme Désarménien-Bentata a fait un envoi de belles eaux-fortes. Elle était il y a deux ans professeur de dessin au Lycée Clément-Marot à Cahors où elle a laissé le meilleur souvenir.

M. Bizette-Linder, Grand prix de Rome de sculpture, frère de Mlle Bizette, actuellement professeur de dessin au Lycée Clément-Marot, expose de superbes céramiques en terre du pays.

A ces deux artistes de talent nos vœux et félicitations.

DÉJA, LE FROID ? !

Depuis quelques jours, la température s'était un peu refroidie, mais lundi matin, au réveil, le froid s'est fait ressentir.

Le thermomètre par endroits, en ville même est descendu à 3 et même 5 au-dessous de zéro.

Cette température, dans le mois d'octobre, est rare. Serait-ce l'annonce d'un hiver aventif et rigoureux ?

Ce n'est pas le vœu formulé dans nos régions..

Vous avez vu Temerson dans le « Révolté ».

Etrangers en défaut

Pour défaut de sauf-conduit, procès-verbal a été dressé aux nommés Dala Prio Guiseppe, manœuvre, de nationalité italienne, demeurant à Duravel ;

Cittadini Jacques, électricien, de nationalité italienne, demeurant à Montcabrier ;

Masso Angelo, électricien, de nationalité italienne, demeurant à Caussade.

Vous avez applaudi Temerson dans « Alerte en Méditerranée ».

Professorat d'Education physique

Les sessions des 15 novembre et 17 décembre pour la première et la deuxième parties du Certificat d'aptitude au professorat d'Education Physique sont ouvertes à tous les candidats. Exceptionnellement, et en raison des circonstances, les inscriptions des candidats ayant obtenu le degré élémentaire depuis moins d'un an pourront être acceptées.

Les dossiers d'inscription devront parvenir à l'Inspection académique d'extrême urgence.

Ni ouvrir, ni perforer les boîtes de conserves

En application d'instructions ministérielles, il est rappelé que le percement de boîtes de conserves par les commerçants détaillants est strictement interdit, en raison des conséquences fâcheuses que cette pratique pourrait comporter.

Il est précisé que les boîtes de conserves vendues par les commerçants à la clientèle ne doivent être livrées ni perforées, ni ouvertes.

Vous avez ri avec Temerson dans « L'Amant de Madame Vidal ».

RÉOUVERTURE DU SALON « chez LULU »

M. Mercadié Lucien prévient le public qu'il ouvre un salon de coiffure pour hommes, 5, *rue Brives*, le jeudi 31 octobre.

Travail soigné — Prix modérés

Quintonine

se trouve à nouveau dans toutes les Pharmacies

Le flacon : 5 fr. 85

EDEN

Mercredi 30, jeudi 31, vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 novembre, en soirée. Vendredi et dimanche, matinée.

Kay Francis dans

LE SECRET D'UNE ACTRICE

En première partie : Un dessin animé et un documentaire.

PALAIS DES FETES

Mardi 29, mercredi 30, jeudi 31 octobre, samedi 2, dimanche 3 novembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Merle Oberon, Laurence Olivier, David Niven dans un chef-d'œuvre, un vrai, un pur

LES HAUTS DE HURLE-VENT

d'après le célèbre roman d'Emily Bronte.

En complément : **Le Challenge.**

Tribunal correctionnel

Chasse en temps prohibé : Pour avoir chassé en temps prohibé, le nommé Crassat Albert, cultivateur à Albas, est condamné à 100 fr. d'amende, au prix du permis général et à la confiscation du fusil.

Recel : Les nommés Das Santas, Portugais, et Pons Emmanuel, chiffonnier à Luzech, sont condamnés à 100 fr. d'amende avec sursis.

Vol de bois : Pour vol de bois, les nommés Jean Macklinger et Combet Léon, métallurgistes, sont condamnés à 100 fr. d'amende.

Défaut d'autorisation de circuler : Les nommés Fourès, chiffonnier à Limogne, et Dalat Louis, marchand de vin à Varaire, sont condamnés à 16 fr. d'amende.

Fraude alimentaire : Pour écrémage de lait de 55 à 60 %, le nommé Molinié Henri, de Sauzet, est condamné à 8 jours de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et insertion du jugement.

Spéculation illicite : Le tribunal renvoie au 8 novembre son jugement relatif aux affaires de spéculation illicite dans lesquelles sont inculpés les nommés Beauville, boulanger à Espédaillac, et Gorse Jean, négociant à Livernon.

Outrages à agents des fraudes : Renvoyé au 8 novembre le jugement concernant une affaire d'outrages à agents des fraudes dans lesquelles sont inculpés les nommés Léon Combarieu et Madeleine Combarieu, limonadiers à Montcuq.

Agression et vol dans le train : Les nommés Laurent Beaumont, 25 ans, garçon d'hôtel, Beaujon Edmond, négociant à Paris, et Visonneau Jean, ouvrier à Nantes, sont les auteurs de l'agression dans l'express de Paris contre le nommé Gourlaud, auquel, en outre, ils ont volé le portefeuille. Visonneau est relaxé, mais Beaumont et Beaujon sont condamnés à 4 mois de prison.

Violences volontaires: Le nommé Vogié Hippolyte, 54 ans, cultivateur à Gourdon, est condamné à 6 mois de prison avec sursis pour violences.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Dimanche a eu lieu au Stade Lucien-Desprat un match de football association entre la première du Stade Caussadais et la première du Stade Cadurcien. Le public a assisté à un très joli match, étant donné la valeur des deux équipes.

En première mi-temps les joueurs cadurciens marquèrent 3 buts à 0. En deuxième mi-temps, les joueurs caussadais jouèrent la défense et, après 45 minutes de jeu, la fin fut sifflée sur le score de 3 à 0.

Vous verrez Temerson en personne sur la scène du Théâtre municipal de Cahors, avec une troupe merveilleuse de Music Hall, samedi et dimanche 2 et 3 novembre.

La location est ouverte

Arrondissement de Cahors

Catus

Découverte archéologique. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Luzech

Conseil municipal. — Présidence de M. Poujade, Maire. Le Conseil municipal: 1° Approuve sans observation le procès-verbal de la dernière séance.

2° Sur la proposition de M. le Maire est d'avis d'adresser à M. le Ministre de l'Intérieur une lettre demandant les crédits nécessaires pour les grands travaux projetés dans la commune : électrification des écarts, lavoir, assainissement de la ville, construction d'un Foyer municipal, d'un abattoir, achat et aménagement d'un terrain de sport et d'éducation physique, gendarmerie, eau dans les sections.

3° Donne acte à M. le Maire de sa communication relative à l'électrification des écarts qui doit primer tous les travaux à envisager.

4° Décide de reconnaître le chemin rural de Fages à Caïx étudié, dont le projet vient d'être adressé par le Génie rural et s'engage à voter tous les ans les sommes nécessaires à son entretien.

5° Approuve le compte de gestion du Percepteur et le compte administratif du Maire de l'année 1939, lesquels se soldent par un excédent de recettes de 94.932 francs ; le budget supplémentaire 1940 et le budget primitif 1941.

6° Approuve le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 1939 de l'Hospice de Luzech, ainsi que les budgets supplémentaires 1940 et primitifs 1941.

Promilhanes

Hyménée. — Mardi, 29 octobre, a été célébré le mariage de Mlle Simone Bories, fille de M. et Mme Bories, institutrice à Promilhanes, avec M. Raymond Miquel, de Laburgade, actuellement instituteur à Carayac. Tous nos compliments et vœux de bonheur aux futurs époux.

Pontcirq

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de Mlle Odette Mante, décédée, après une longue maladie, au château de la Bastidette. Mlle Mante était la fille de Mme Mante et la nièce d'Edmond Rostand. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

St-Pantaléon

Carnet blanc. — Samedi dernier a été célébré à Labastide-Marnhac, le mariage de notre jeune compatriote, M. Tauran Jean-Emile, du lieu dit le Truquet, avec la toute gracieuse Mlle Deilles Yvonne-Germaine, domiciliée dans cette commune.

Nous sommes très heureux, en cette circonstance, d'adresser nos vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes mariés. — J. P.

Situation agricole. — Lire à la « Chronique du Lot ».

Sauzet

Hyménée. — Lundi a été célébré à Sauzet, le mariage de M. Dalbarie, percepteur à Vayrac, qui, pendant plusieurs années, occupa le même poste à Sauzet, avec Mme Maria Blanié, propriétaire de l'hôtel de la Boule d'Or. Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Pour nos prisonniers. — M. le Général Niessel, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, a entrepris, sous les auspices de la Croix-Rouge (section de Figeac), à travers les communes de l'arrondissement une œuvre essentiellement morale et humanitaire. Il se rend dans les écoles, parle aux enfants de nos prisonniers et les incite à faire quelques sacrifices pour adoucir leurs misères. Il est toujours compris de ses jeunes auditeurs.

Il s'est ensuite rendu à l'école des garçons de Figeac. Il était accompagné de MM. Besombes et Bonnet, adjoints au maire, Iversens, sous-préfet, Guillot, inspecteur primaire, Dr Delclaux et Mme, présidents de la Croix-Rouge, Mmes Sudres et Lascombes, membres de la section.

M. Besombes, en tant que président des Amis de l'Ecole, et premier adjoint, excuse MM. Loubet, maire, et Bouyssou, adjoint, retenus ailleurs, et présente à son auditoire le Général Niessel, héros de la guerre 1914-1918, leur expose le rôle qu'il poursuit dans notre arrondissement. Après quoi, il donne la parole à M. le Général.

En termes émouvants, ce dernier expose aux jeunes élèves les souffrances de nos chers prisonniers. Il leur fait comprendre qu'il faut faire tout ce qu'il sera possible pour eux, pour l'envoi de colis composés de denrées nourrissantes, fruits secs, chocolats, pain grillé ou recuit, de vêtements, de chaussures. Il expose aussi comment doivent être faits ces colis. Il assure que par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, des fourgons français iront remettre les colis.

Les jeunes élèves applaudissent.

A ce moment, M. le Directeur de l'Ecole remit au Général la somme de 505 francs recueillie parmi les élèves quelques instants avant son arrivée. De nombreux parents présents versèrent également leur obole.

Avant de lever la séance, Mme Palazi, directrice du Family Ciné, offrit de donner pour l'œuvre une représentation dont tout le produit sera versé à la Caisse de la Croix-Rouge. Cette proposition fut acceptée avec reconnaissance. Une Commission choisira le film et déterminera la date. Tout permet d'espérer que la recette sera fructueuse.

Il ne nous reste qu'à remercier très vivement M. le Général Niessel et ses collaborateurs, ainsi que les élèves pour leur beau geste.

Audience correctionnelle. — M. Delrieu, président ; MM. Carrayrou, Haégy, assesseurs ; Ministère public, M. le substitut Gouyon ; Greffier, M. Roger ; Me Vayssette, huissier.

Altercation et chute. — Il s'agirait de savoir si le plaignant, Henri Cassagnade, de St-Céré, est tombé seul ou bousculé par l'inculpé Landes Victor. On ne le saura guère, mais il y a eu chute et fracture d'un poignet. Plaidoirie de Me Delmas. L'inculpé obtient 50 francs d'amende avec sursis.

Exercice illégal de la médecine. — On n'accuse pas les guérisseurs de guérir, mais d'exercer sans diplôme illégalement la médecine. C'est le cas de J. Bac, inculpé.

Devant un auditoire nombreux, impressionnant de silence et d'attention, Me Faugère prononce une plaidoirie pondérée, nuancée, émouvante, et singulièrement discrète à l'égard des tiers, de la Justice et des intérêts. Il ne conteste pas les faits mais les explique. Il démontre d'abord que M. Bac a tout fait pour éviter la récidive et s'est placé sous le contrôle médical, trois médecins successifs. Ce n'est que par suite des hostilités que le médecin a dû s'éloigner du pays. Par la suite, l'inculpé n'a reçu des malades que de façon intermittente, 5 ou 6 par semaine.

Me Faugère se réfère à tous les témoignages produits dans un autre procès à Aurillac, et démontre que le traitement de M. Bac n'a jamais été dommageable, mais au contraire, souvent bienfaisant dans des cas remarquables pour des malades qui avaient épuisé toutes les ressources de l'art médical. Il impute ces résultats à diverses causes, et notamment à la confiance que certains guérisseurs savent inspirer à leur clientèle. Il démontre enfin que la question de protéger le diplôme des médecins ne peut se poser, les médecins n'ayant nullement besoin d'être défendus, et s'imposant suffisamment par leur science et leur autorité, personne n'ayant l'idée de s'adresser à un guérisseur pour des maladies aiguës et graves, en sorte que les clients ne sont pas les mêmes, seuls les malades abandonnés faisant appel aux pratiques du guérisseur. En terminant, le défenseur rappelle la vaillance de Bac, lors de l'autre guerre, sa mutilation à 65 0/0, ses décorations et citations. Il conclut en demandant une indulgence compatible avec l'application des textes. Le tribunal adopte ces conclusions puisqu'il accorde à Bac le bénéfice des circonstances atténuantes, et le condamne à 300 francs d'amende.

Cahus

Bonne chasse. — Depuis l'ouverture de la chasse, M. Marius Lacombe, de Leymond, a tué 3 renards. Félicitations à cet adroit chasseur qui débarrasse ainsi, la région de détrousseurs des poulaillers.

Cardaillac

Bonne œuvre. — Une souscription ouverte sous les auspices de la Croix Rouge (section figeacoise), par M. Lafage, notre dévoué maire, a produit la somme de 2.062 fr. 75.

Nos remerciements aux généreux donateurs et nos félicitations à M. Lafage pour sa belle initiative.

Issendolus

Les belles familles. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une fillette chez les époux Vieilcazal, métayers au Fanga. C'est leur 4e enfant. Compliments au papa et nos meilleurs vœux à la maman et au bébé.

Saint-Céré

Les châtaignes. — La saison des châtaignes bat son plein en Haut-Quercy, tandis que cette année il y a la qualité et la quantité ; les cours varient de 190 à 220 francs les cent kilos.

Epaves. — Il a été trouvé une montre dans un boîtier ; la réclamer chez M. Vertuel, dépositaire.

Thémines

Carnet rose. — Heureuse venue au monde d'un gros garçon, leur premier né aux époux Bouvy-Pradié, du bourg.

Nos félicitations aux heureux parents, aux grands-parents et vœux de bonne santé au mignon bébé.

Exploit cynégétique. — M. Trégou, chasseur émérite, a abattu un gros renard, justement redouté des fermes des environs.

Dans la régie. — La gérance du bureau de tabac vient d'être attribuée à M. Sirieys Joseph, épicier, place de la Halle.

« Je ne pouvais dormir à cause de rhumatismes...

...car je souffrais terriblement des reins et mes membres étaient comme paralysés. J'ai 74 ans et depuis 40 ans j'étais accablé de douleurs contre lesquelles tous les traitements essayés étaient demeurés sans résultat ; à la 5e boîte votre Gandol m'a complètement débarrassé. » (Lettre de M. Bos Louis Av. de l'Hôpital à Brantôme, Dordogne). Rhumatisants, faites votre cure de Gandol et bientôt vous aussi vous ne souffrirez plus : 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Saint-Germain-du-Bel-Air

Obsèques. — Le 26 ont été célébrées les obsèques de Mme Marcelin Capelle, décédée à son domicile à l'âge de 72 ans. Une nombreuse assistance de parents et d'amis a suivi le convoi funèbre de la regrettée disparue. A toute la famille nous présentons nos bien sincères condoléances.

Foire. — Notre foire du 25 a été de très faible importance à cause des événements actuels et aux semailles qui retiennent bien des cultivateurs. Peu de transactions, marché à la volaille assez bien approvisionné, le tout vendu à la taxe. Bien peu de jardinage et d'étalagistes.

Dernière heure

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni à l'Hôtel du Parc, à 9 h. 30, sous la présidence du maréchal Pétain. Plusieurs secrétaires d'Etat y assistaient. La délibération a pris fin à 11 h. 30.

M. Peyrouton, ministre-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, a donné lecture du communiqué.

En ce qui touche la situation extérieure, ce communiqué déclare :

M. Paul Baudouin, Ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant du développement de la situation extérieure.

M. le Président Laval a fait une communication relative à la radio, communication particulièrement importante.

Ce texte interdit dans les lieux publics l'audition de la radio anglaise.

Des pénalités sont prévues allant jusqu'à la confiscation de l'appareil.

La nomination de M. Pierre Laval

M. Pierre Laval, vice-président du Conseil, est nommé secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

M. Paul Baudouin est nommé secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et conserve les prérogatives de ministre.

Un démenti

Certaines agences étrangères ont publié une information concernant le compte rendu du conseil des ministres et visant la Tunisie.

Cette information est dénuée de tout fondement, cette question n'ayant pas été évoquée à la séance du conseil des ministres.

Le contre-torpilleur américain « Margaret » coule dans l'Atlantique Nord à la suite d'une collision

Le département de la Marine communique, d'après une information d'Ottawa, que le contre-torpilleur *Margaret* a coulé dans l'Atlantique-Nord, à la suite d'une collision avec un cargo dont le nom n'est pas indiqué. Cent quarante officiers et membres de l'équipage sont portés manquants.

L'Italie et la Grèce sont en guerre

Un ultimatum a été adressé, lundi, à 3 heures, par l'Italie, à la Grèce, qui l'a rejeté.

Depuis 6 heures, des troupes italiennes sont entrées en Grèce.

L'Italie justifie son action

On mande de Rome au « D.N.B. » :

Prenant position à l'égard des versions sur la tension gréco-italienne répandues à l'étranger, on déclarait à Rome, de source italienne autorisée :

Les incidents, les provocations, les voies de fait et les intrigues se sont multipliés dans le secteur grec au cours de ces dernières heures, de telle façon que la situation est devenue de plus en plus aiguë et que des mesures d'urgence ont dû être prises du côté italien pour permettre de faire face aux dangers.

En même temps, les attentats récents contre l'Albanie se sont multipliés. Les intrigues anglaises à Athènes sont devenues telles que de graves attentats anglais sur l'indépendance et le territoire de la Grèce ont semblé imminents.

Sous la pression de l'Angleterre, qui veut justifier, suivant des méthodes bien connues, son intervention par de prétendus appels au secours, la situation a pris une tournure telle que la renonciation de la Grèce à son indépendance se dessine de plus en plus nettement. C'est pourquoi le gouvernement italien a dû prendre vis-à-vis du gouvernement grec, une attitude qui se justifie par les nécessités de la défense nationale, sur lesquelles une communication plus détaillée sera faite ultérieurement.

Le chancelier Hitler et M. Mussolini se rencontrent à nouveau

Le Duce et le Führer ont eu lundi une conversation d'une durée de plusieurs heures, qui s'est déroulée comme toujours dans l'esprit de l'alliance entre les deux pays et dans les sentiments les plus cordiaux.

L'entretien a démontré une complète identité de vues sur toutes les questions actuelles. Les ministres des Affaires étrangères d'Italie, le comte Ciano, et du Reich, M. von Ribbentrop, ont également participé à l'entretien.

Grâce aux plantes...

...qui composent la tisane Vichyflore, telles que : boldo, combretum séné, bourdaine, coriandre, associées aux sels des eaux du bassin de Vichy, vous aurez toujours une bonne santé, vous soulagerez votre foie en l'aidant à sécréter la bile, agent de la digestion ; vous régulariserez le fonctionnement de votre intestin et éviterez la dangereuse constipation. La tisane Vichyflore, délicieuse au goût, se prépare comme une tasse de thé. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

PETITES ANNONCES

DE **magnifiques chrysanthèmes** sont en vente chez Mme Vve MAGESTROTY, *rue de la Marine, à Cabessut* (100 m. à droite du Pont). Prix modiques. Grand choix dans les teintes les plus variées. (32.788).

Mme Veuve BOUYSSOU, près de la gare de Cabessut, prévient le public qu'elle se charge, comme par le passé, des invitations pour enterrements et neuvaines. Elle se charge également de toutes formalités pour les inhumations. (32.821).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
ARRONDISSEMENT DE CAHORS

CHEMINS RURAUX
Exécution de la loi du 20 août 1881

Projet de reconnaissance du chemin rural de Moulin de Lavit, commune de Floressas.

Extrait de l'arrêté du 17 octobre 1940 ordonnant l'enquête

Article premier. — Les pièces composant le projet de reconnaissance d'un chemin rural de la commune de Floressas resteront déposées pendant dix jours, du 25 octobre 1940 au 3 novembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 2. — A l'expiration de ce délai, et pendant les trois jours qui suivront, M. Nouvel, maire de Grézels, commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations écrites ou verbales des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

A Cahors, le 17 octobre 1940.

Le Préfet : Signé : M. BÉZAGU.

ETUDE DE MAITRE JEAN CALMON
notaire à Figeac (Lot)

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte passé devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, le 26 août 1940, enregistré par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Madame Raymonde CALMON, épicière, et Monsieur ROUQUIÉ Antonin-Adolphe, menuisier, mariés, demeurant à Figeac, avenue Julien-Bailly, ont vendu aux mariés MONTBROUSSOU-CALVET, coiffeurs à Viviez (Aveyron), un fonds de commerce d'épicerie, mercerie et articles de ménage, sis à Figeac, avenue Julien-Bailly et comprenant : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage, et le matériel servant à l'exploitation.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Figeac, en l'étude de Maître Jean Calmon, notaire.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du 6 octobre 1940.

DEUXIÈME INSERTION

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date à Saint-Céré, du 14 septembre 1940, enregistré à Saint-Céré, le 23 septembre 1940, f° 33, n° 187,

Monsieur Marius-Léopold LANDES, industriel et Madame Alix DELBOS, son épouse, demeurant ensemble à Latouille-Lentillac (Lot),

Ont cédé, à titre de reprise, à la Société anonyme l'UNION ELECTRIQUE RURALE, au capital de 50 millions de francs, ayant son siège social à Paris, 68, rue du Faubourg Saint-Honoré :

L'ensemble des biens et droits de toute nature relatifs à la distribution d'énergie électrique exploitée par les cédants dans la commune de Latouille-Lentillac, en ce compris, droits aux permissions de voirie, aux ouvrages de distribution et de transport, droits mobiliers et immobiliers y rattachés.

L'entrée en jouissance aura lieu le premier jour du mois qui suivra l'acte de constatation de l'approbation de la substitution par les autorités administratives compétentes en suite de la cession ci-dessus.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion à Bretenoux, dans les bureaux de l'UNION ELECTRIQUE RURALE, où domicile a été élu.

L'insertion ordonnée par l'article 101 de la loi du 13 juillet 1925, modifié par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926, a paru au *Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de fonds de commerce*, numéro du 26 octobre 1940.

La présente insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, à la date du 16 octobre 1940.

Pour deuxième insertion.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 72

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Père aura changé d'avis, probablement, fit-elle en souriant. Une façon comme une autre de revenir sur son emportement... de vous rendre justice aussi, peut-être...

Un soupçon effleura l'Espagnol.

— Et c'est lui seul ?... Ce n'est pas vous, Orane, qui lui avez suggéré cet envoi ?

— Oh ! non, ça, je vous le jure, Miguel ! D'ailleurs, je n'écris qu'à ma mère.

Le regard du jeune homme s'attarda sur le visage rougissant mais si franc de sa femme.

— Peut-être avez-vous parlé de chiffres à celle-ci ? De désirs que vous ne pouviez réaliser ?... D'économies qu'il fallait faire ?...

— Non ! non ! s'indigna Orane. Je n'ai rien dit, absolument rien qui justifie ce geste de mon père ! Ceci vient de lui seul, je vous l'affirme.

— Alors ! je ne comprends pas !... Je n'ai jamais demandé un sou à votre père.

— Vous n'aviez pas à le faire. N'est-ce pas aux parents qui marient leur fille d'assurer, quand ils le peuvent, le bien-être du jeune couple. La dot n'est pas une coutume exclusivement française et je veux croire que, dans tous les pays du monde, elle existe en faveur des jeunes filles qui se marient.

— C'est, en effet, une habitude qui fleurit sous toutes les latitudes.

— Vous voyez bien.

— Mais moi, je n'ai rien demandé à votre père et celui-ci a eu soin de me prévenir qu'il ne fallait pas que je compte sur lui en aucun cas... Je n'oublie pas, acheva-t-il durement, que M. Le Cadreron s'est inquiété ironiquement si j'étais en mesure de vous assurer la nourriture. On ne pouvait pas être plus aimable, n'est-ce pas, pour le soldat qui, après deux ans de durs combats au front, venait simplement chercher la femme qu'il avait épousée au péril de sa vie.

Il parlait avec assez de calme, mais sa voix était basse et il était très pâle. Orane, subitement désillusionnée, sentait l'orage gronder en lui.

— Ecoutez, Miguel, intervint-elle cependant avec le désir d'arranger les choses. Je n'ignore pas combien mon père a été maladroit avec vous... Il a prononcé des mots qu'il ne pensait certainement pas, mais qui n'en étaient pas moins pénibles pour votre amour-propre... Vous voyez, je ne cherche pas à diminuer ses torts...

— Je ne vous le permettrais pas, Orane. J'estime que dans un ménage le mari est seul qualifié pour juger de l'importance des injures qui lui sont faites.

— Loin de moi cette idée de toucher à vos prérogatives, balbutia la jeune femme, qui perdait un peu pied devant les dimensions que prenait l'incident. Encore une fois, Miguel, j'admets que mon père ait été très maladroit avec vous. Mais est-ce une raison pour que nous demeurions fâchés éternellement avec lui ?... On pardonne beaucoup à un homme de son âge et... c'est mon père !... Ne pensez-vous pas que, tôt ou tard, il faudra bien que nous reprenions contact avec lui ?

— Je n'en vois pas la nécessité.

Les yeux d'Orane s'emplirent de larmes.

— Ne dites pas cela, Miguel ! Je n'ai jamais envisagé que je pouvais ne plus revoir les miens... Des enfants ne peuvent pas garder longtemps rancune à leurs parents... ils ont des devoirs, des obligations auxquels les contraignent les exigences de la vie.

— Vous, peut-être ; moi, je ne suis uni à votre famille que par un lien légal...

— Non !... Vous, moi, c'est pareil ! Nos deux sorts sont liés, à moins que vous ne teniez à perpétuer cette division... à éterniser cette querelle initiale... aussi pénible dans une famille qu'une lutte intestine dans un pays.

Miguel comprit l'allusion et son irritation en augmenta encore. Cette petite Orane, sous son apparente douceur, allait-elle donc lui jeter à la tête l'entêtement des partis dans cette maudite guerre civile qui avait décimé son pays ?

— Enfin, Orane, où voulez-vous en venir ?

— A... à expliquer l'envoi de ce chèque.

— Eh bien ! c'est parfait ! Votre père a cru devoir l'envoyer, il a eu raison. C'est cela que vous désirez me faire entendre ?

— Oui... Et surtout que vous soyez bien persuadé que père n'a pas fait cet envoi pour vous être désagréable.

— Admettons-le si ça vous fait plaisir.

— Cela est certain, je vous l'affirme.

— Très bien, je ne discute pas !... Le pis est que, moi, je n'accepte pas ce chèque et je vous prie de le lui retourner.

— Oh ! Miguel, vous ne voulez pas dire...

— Si, vous avez très bien compris, mon petit ! Je n'ai pas besoin de l'argent de votre père ; j'en gagne suffisamment pour assurer votre existence et la mienne... je ne crois pas vous avoir laissée manquer de quelque chose...

— Il ne s'agit pas de moi, mais de nous. Un père se doit...

— Je n'accepterai rien ! cria brusquement le jeune homme. Ne comprenez-vous pas, à votre tour, que votre insistance est un affront ?... Est-ce que j'ai besoin des libéralités de votre père ? Vous-même, attendez-vous cet argent pour réaliser un achat ? Est-il un caprice que vous désirez satisfaire ?

Et, s'animant de plus en plus, il tira son portefeuille de sa poche.

— Que vous faut-il, Orane ? Demandez-le moi ! Je ne crois pas vous avoir jamais refusé quelque chose.

En parlant, il avait ouvert son carnet et en montrait les soufflets remplis de billets de banque.

— Vous voyez que je n'attends pas après vos parents pour entretenir mon ménage. Je vous avais dit que ma situation allait s'améliorer, c'est chose faite à présent et il est inutile de vouloir m'atteindre sous cet angle financier.

Orane ne répondit pas. Elle était atterrée ! Tout ce qu'elle disait se retournait contre son père, alors qu'elle aurait tant voulu pouvoir suivre les conseils de sa mère et rapprocher les deux hommes.

— Vous allez retourner ce chèque à votre père, ordonna Ruitz, en désignant du doigt le malencontreux papier. Vous direz que je le remercie de sa générosité, mais que je n'ai pas besoin qu'il change quelque chose aux décisions prises lors de notre départ chez lui.

Un sanglot monta à la gorge d'Orane.

— Je ne dirai rien et je ne retournerai pas ce chèque ! s'écria-t-elle avec désespoir.

— Pourquoi, si je vous l'ordonne ?

— Parce que, sur ce point, je ne vous obéirai pas, Miguel. Je ne tiens pas du tout à faire de la peine aux miens et je ne veux pas me prêter à vos ressentiments ou être responsable de votre mauvaise humeur.

Elle était assise et, les coudes sur la table, elle cachait dans ses mains son visage inondé de larmes.

L'attitude autant que les paroles d'Orane désarçonnèrent un peu le bouillant hidalgo.

En lui refusant si nettement de servir d'intermédiaire entre lui et son père, la jeune femme le forçait à réfléchir et à prendre ses responsabilités... Oh ! Ruitz se rendait compte qu'il avait parfaitement le droit de ne pas accepter l'argent de M. Le Cadreron, mais cette petite bonne femme, qui n'hésitait pas à l'en blâmer ouvertement, compliquait singulièrement la situation : s'il agissait contre l'industriel sans l'assentiment de sa femme, il se mettait dans son tort vis-à-vis d'Orane et créait un fâcheux précédent dans leur ménage.

Très gêné, il vint vers elle.

— Réellement, Orane, je vous aurais crue plus orgueilleuse sur un pareil sujet. Vous me placez dans une situation équivoque... très délicate envers un autre homme qui m'a outragé.

(*A suivre*).